

REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE DES SUPPORTS A FOILS ET DU KITEBOARD EN COMPETITION

1. CHAMP D'APPLICATION

Ce texte s'applique sur les pratiques en compétition des supports suivants :

- Kiteboard sous toutes ses formes.
- Les supports à foils : wingfoil, kitefoil, windfoil, dériveurs à foil, multicoques à foil et d'une façon plus générale tous les navires, embarcations et engins à foils d'un poids inférieur à 250 Kg, non autorisés à naviguer à plus de 6 milles d'un abri au sens de la Division 240 des Affaires Maritimes (D240).

Les présentes règles techniques et de sécurité applicables aux supports à foils et au kiteboard ne se substituent pas aux dispositions du Règlement Technique des Pratiques Sportives Compétitives de la Fédération Française de Voile (RTPSCF) mais viennent les compléter pour répondre aux spécificités de ces supports. En conséquence, l'ensemble des exigences définies dans le RTPSCF demeurent pleinement applicables et doivent être respectées par les organisateurs, officiels et participants.

Les équipements obligatoires listés ci-dessous devront être portés et disponibles depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. Ils pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Toute situation de retrait reste placée sous la responsabilité du concurrent, sans compromettre sa sécurité. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

2. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE KITEBOARD

2.1 Équipements obligatoires pour toutes les pratiques kiteboard

- o Le port d'un couteau ou d'un coupe-ligne ;
- o Un système de sécurité reliant le pratiquant à l'aile (déclencheur) permettant d'annuler la traction par une action unique sur une commande de couleur vive préhensible à pleine main ;
- o Un leash reliant le pratiquant à l'aile, doté d'un dispositif de sécurité permettant de libérer complètement l'aile du pratiquant, par une action unique sur une commande de couleur vive préhensible à pleine main ;
- o Une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18° ;
- o Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- o Une identification des ailes en conformité avec la D240 pour la navigation en mer.

2.2 Équipements obligatoires pour le Kiteboard expression

- o Le port d'un casque pour les coureurs mineurs

2.3 Équipements obligatoires pour le Kitefoil et le Kiteboard speed-crossing – boarder-cross

- o Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) ;

- Le port d'un casque.

3. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE WINGFOIL

- Un leach reliant l'aile au pratiquant;
- Le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18 °.
- Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses).
- Le port d'un casque

4. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE WINDFOIL

- Le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18 ° ;
- Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses).
- Le port d'un casque.

5. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES DÉRIVEURS, MULTICOQUES, NAVIRES, EMBARCATIONS ET ENGINS À FOILS (< 250 KG) NON AUTORISÉS À NAVIGUER À PLUS DE 6 MILLES D'UN ABRI

- Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri ;
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402);
- ou le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) ou un EIF de performance minimale 100 si l'eau est inférieure à 18 ° ;
- Le port d'un casque.
- Pour les multicoques, avoir un couteau facilement accessible sous le trampoline.

Ce document annule et remplace les documents suivants :

- règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard
- règles techniques et de sécurité du kiteboard

La date d'effet des règles est immédiate.

Historique : règles adoptées par le CA du 27 septembre 2025